



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée de la France

Question écrite n° 15026

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'organisation des « Journées de l'Europe » qui ont eu lieu en France tout récemment, et notamment dans les écoles, les mairies et de nombreux autres bâtiments publics. Face à ces manifestations en faveur de la construction européenne telle qu'elle est actuellement menée par le Gouvernement, face à l'engagement de moyens importants employés à faire la promotion d'une conception de l'Europe qui bat en brèche la souveraineté des Etats, n'est-on pas en train d'assister au triomphe de la pensée unique, à la mise en place d'une doctrine officielle selon laquelle il n'y aurait d'autre voie possible pour notre pays que celle imposée par Bruxelles, sans véritable contrôle politique ? Si la construction européenne va dans le sens de l'histoire, n'est-il pas envisageable et préférable de bâtir une Europe des peuples basée sur le respect de la souveraineté des nations, dans laquelle la responsabilité des politiques sera pleine et entière ? Si l'Europe est une belle idée, l'attachement à la France doit demeurer le ciment de notre nation. C'est pourquoi il conviendrait de mettre en oeuvre le principe édicté par M. le Premier ministre, qui consisterait à « faire l'Europe sans défaire la France » afin qu'il ne demeure pas une simple formule de rhétorique sans contenu réel. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les moyens précis qu'il entend mettre en oeuvre pour organiser rapidement, à l'instar des « Journées de l'Europe », une « Journée de la France » afin de promouvoir cette dernière dans nos régions auprès de notre jeunesse et de conforter l'attachement de nos concitoyens à la conception d'Etat-nation qui, loin d'être dépassée, paraît éminemment moderne à un nombre croissant d'entre eux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'idée d'organiser une « Journée de la France ». Le Gouvernement n'envisage pas de créer une telle journée spécifique dans la mesure où cette célébration existe déjà. En effet, la fête nationale du 14 Juillet qui correspond à une date importante de l'histoire de la France, est l'occasion de célébrer l'unité nationale et républicaine comme les valeurs qui la fondent. Ainsi, chaque année, cette date anniversaire de la République française permet à tous de se souvenir et de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont imaginé et défendu, tout au long de notre histoire, les principes sur lesquels notre pays s'est construit : Liberté, Egalité, Fraternité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15026

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2920

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4782